

Présents : Bernard ANDRE, Joseph BONNEFOY, Jean-Pascal CHABERT, Marie-Hélène CHABERT, Marie-Hélène COSTE, François DUNAND, Chantal EMPEREUR, Gisèle GAIDE, Simone GAIDET, Alain MACHET, Roger MACHET, Guy MATTIS, Jean-Yves MONNERET, Albert REVIAL, Claude SCHILLING, Robert TALBOT, Bruno TOLON, Pierre VINCENT, Catherine PERINET. Ainsi que Hubert FRATICELLI (Fontaine Le Puits), Florence BILLAT (Pussy), René BOITTE (La Savoie), Didier ROBLES (Région Rhône-Alpes), Eric LARUAZ (APTV), Dominique JANNOT.

Excusés : Christine Allain, André Fourmaintraux, Colette Maître, Michel Mahieu, Gilles Nantet

Le point sur les Commissions **Commissions jeunesse et culture**

Marie-Hélène Chabert balaye les différentes commissions de travail organisées par l'APTV et rappelle l'intérêt de **créer du lien entre les réflexions des commissions et des groupes de travail, afin que chacun puisse se réapproprier les idées, participer aux débats.**

Marie-Hélène Chabert a participé à la **Commission jeunesse**. L'objectif principal présenté est la **réalisation d'un Observatoire de la jeunesse** en 2009 (mission confiée à l'UDAF). Pour ce faire, des groupes de travail seront proposés prochainement.

Alain Machet a rappelé qu'une rencontre avait eu lieu au Lycée de Moûtiers entre une dizaine de membres du CLD et deux classes de Première. Cette expérience intéressante pourrait être renouvelée.

Eric Laruaz, directeur de l'APTV précise les objectifs de cet Observatoire : d'un diagnostic précis et partagé de la situation, les décideurs pourront mieux orienter les actions, notamment conduites dans le cadre des Contrats cantonaux jeunesse.

Pierre Vincent s'interroge sur **le degré de participation des jeunes** à toutes ces réflexions, en espérant **qu'ils soient plus acteurs qu'un simple objet d'observation.**

Guy Mattis souhaite que l'on s'intéresse aussi aux **parents** et au phénomène constaté de leur désengagement.

Marie-Hélène Chabert précise que la dernière **Commission culture** a été consacrée principalement à la **réorganisation des écoles de musique de la Tarentaise** (recherche d'une meilleure gestion des structures, des heures d'enseignement, ouverture au-delà du scolaire, extension des pratiques instrumentales, accroissement des cours collectifs...).

La prochaine réunion sera consacrée au **Projet culturel de la vallée**. Des idées ont afflué, avec **le projet des artistes soutenu par le CLD, les propositions de Joseph Mougel** (diffusées récemment à tous les membres du CLD) et relayées par le directeur de l'ADMS, Pierre Boutin.

La présidente de la commission est ouverte aux propositions issues du CLD et du petit groupe de travail constitué autour des artistes. Marie-Hélène Chabert indique qu'une réunion aura lieu

prochainement afin d'alimenter **les bases d'un schéma directeur mixant les arts, les pratiques, les festivals.**

Par ailleurs, l'édition du premier **agenda trimestriel culturel de la vallée** est saluée. Un accès direct en page d'accueil du site de l'APTV est souhaité.

Alain Machet en profite pour demander à l'APTV la **mise en ligne des comptes-rendus des commissions.** Eric Laruz indique que le site va évoluer, permettant plus facilement ces mises à jour.

Marie-Hélène Chabert qu'une prochaine séance plénière du CLD soit consacrée au balayage des différentes thématiques, commissions et groupes de travail.

| |
|--|
| <p>Transport et déplacements en Tarentaise <i>Débat avec Didier Roblès, Direction des transports - Région Rhône Alpes</i></p> |
|--|

Alain Machet accueille Didier Roblès, en charge des déplacements péri-urbains à la Direction des transports de la Région Rhône-Alpes.

Il rappelle ensuite les grandes lignes des propositions du CLD envoyées au président de l'APTV et au président de la Région Rhône-Alpes. Ces dernières ont d'ailleurs été reprises dans l'Agenda 21 régional - www.rhonealpes21.fr.

Didier Roblès précise que la Région est progressivement passée d'une logique ferroviaire à **une approche globale des transports, en s'appuyant sur les territoires** (au delà des agglomérations, cible initiale) **et sur les différents modes de déplacement.** Le train a ses limites en terme de service et les nouveaux aménagements sont très coûteux. Ainsi, la Région Rhône-Alpes et le Département de la Savoie se concertent sur l'organisation des correspondances TER-Bus inter-urbains.

En Tarentaise, la voie unique est une contrainte mais elle est électrifiée et entretenue.

La Région propose des modifications à la SNCF qui en chiffre les coûts. En fonction des recettes attendues et des coûts, les élus régionaux décident, avec une vision régionale (budget transport de 350 M € / an).

Beaucoup de projets ont été réalisés depuis quelques années par la Région, avec des résultats positifs (fréquentation des TER). La tendance à venir sera plutôt de travailler *à infrastructures constantes*, en intégrant le fait que certaines d'entre elles vont bientôt être saturées (Part-Dieu à Lyon...). L'axe Lyon-Chambéry doit faire l'objet d'une réflexion globale pour articuler offre TER, TGV et intermodalité. Didier Roblès souligne le danger d'un espoir plaçant le ferroviaire comme le transport du 21^{ème} siècle, alors que les infrastructures datent du 19^{ème} siècle. La Région assume sa responsabilité entière du transport ferroviaire depuis moins de 10 ans, a beaucoup investi pour l'avenir mais doit aussi simplement rattraper les retards pris depuis plusieurs décennies, marquées par l'absence d'investissement significatif (hors TGV).

Un autre axe de travail de la Région est de rechercher **une densification de l'habitat autour des gares.**

Marie-Hélène Chabert souhaite que l'on tienne compte des **horaires des Lycées** dans les réaménagements en Tarentaise.

Roger Machet constate que **le transport devient un élément très important du produit touristique en Tarentaise** (coût, qualité). La voie ferrée est le seul axe significatif d'amélioration du réseau de transport, notamment **en exploitant le potentiel des trains de nuit.** Mais concrètement, on assiste à un recul de l'offre ferroviaire nocturne.

Mettre en place des trains de nuit vers les grandes agglomérations suppose aussi l'organisation adaptée des transports en commun locaux.

L'articulation avec l'offre TGV vers l'Europe reliée à Chambéry suppose de gérer mieux les ruptures de charge (bagages...) mais aussi la possibilité d'acheter un **billet unique** et **d'améliorer les liaisons et le matériel ferroviaire** sur la ligne vers Bourg-Saint-Maurice.

Robert Talbot souhaite rappeler que les routes de Tarentaise sont saturées seulement quelques journées par an et que la ligne ferroviaire unique est capable d'absorber certains samedis un nombre très important de TGV. A réseau constant, des progrès importants sont possibles pour améliorer l'offre de transport **en étalant les arrivées et les départs, en adaptant le matériel ferroviaire** (faire circuler des trains à une ou deux voitures plutôt que 5 ou 6 comme actuellement), et **améliorer l'information intermodale**.

Simone Gaidet souhaite connaître la capacité de la Région à améliorer l'offre TER (vétusté des trains, durées de parcours) **entre la Tarentaise et les villes universitaires** rhône-alpines. Didier Roblès précise que la Région doit encore faire rouler pendant quelques années le matériel ancien en sa possession et qu'il semble difficile d'espérer sur ces lignes une diminution sensible du temps de parcours, notamment du fait de la saturation du réseau autour de Lyon. La solution passe plus par **un travail sur les correspondances** entre les trains Tarentaise-Chambéry d'une part (*cabotage*), et ceux reliant Chambéry et Lyon d'autre part (trains rapides).

Didier Roblès rappelle les rôles respectifs de la Région, de la SNCF et de RFF, avec les **conflits d'usage entre TGV, TER, trafic marchandise** (tranchés en dernier recours par RFF). Il évoque aussi **la logique commerciale propre aux TGV**, ignorant les connexions possibles. Il indique que la Région Rhône-Alpes souhaite que la SNCF gère différemment les lignes très fréquentées et interurbaines (comme Grenoble-Chambéry) et celle de Chambéry-Bourg-St-Maurice, qui nécessiterait **une réponse spécifique** (moyens humains, matériels...).

Bruno Tolon s'interroge sur le poids des Régions face à la SNCF : Didier Roblès indique que les Régions ont collectivement du poids, mais que les discussions portent sur les grands enjeux financiers.

Didier Roblès indique que **la Région soutient les études locales** et peut aider la Tarentaise à étudier l'évolution de l'offre ferroviaire (ex) étude de faisabilité du TGV jusqu'à Vizille en vue de desservir l'Oisans) : **aide financière** au porteur de l'étude, **aide au montage du cahier des charges**. Des études sur les **articulations trains-bus vers les stations** ou **mobilités en stations** peuvent aussi être co-financées par la Région.

Le fait qu'une telle étude soit inscrite dans le Projet de territoire et partagée avec le CLD est *un plus*. Le porteur peut aussi être orienté vers des consultants (notamment suisses) adaptés aux questions posées.

La Région peut ensuite **co-financer les parkings de rabattement, le co-voiturage...** (*voir document mis à disposition en séance*).

Concernant l'amélioration de l'information, d'autres territoires ont créé **des portails locaux d'information**.

Voir le document de L'Autre Provence diffusé aux membres du CLD avant la séance.

La question du portage de l'action est posée en Tarentaise puisque l'APTV, légitime en tant que lieu de concertation avec les différents opérateurs et usagers et maître d'ouvrage potentiel des études, n'a pas compétence à réaliser et gérer des actions dans le domaine des transports.

Roger Machet souligne que l'important est d'avancer et de réaliser les études : le portage peut ensuite être ouvert à la concurrence.

Bruno Tolon estime que le financement d'une personne locale spécialisée dans ce domaine permettrait d'avancer significativement.

Didier Roblès indique que la Région n'a pas été saisie, pour le moment, pour des études ou actions concrètes touchant les déplacements des salariés et des saisonniers en Tarentaise.

Eric Laruz indique que l'APTIV va proposer de conduire **une étude début 2009 sur les déplacements des personnes habitant en vallées et travaillant en stations.**

Le choix des axes routiers à étudier n'est pas encore arrêté. L'échéance (2009) est importante car le Département renégocie toutes ses délégations avec les transporteurs.

Didier Roblès souligne que ce type d'études peut être financé par la Région dans le cadre des CDRA. Les études plus lourdes peuvent être financées directement par la Région.

Le projet sera présenté à la première **Commission transport de l'APTIV**, le 12 novembre.

Alain Machet suggère d'intégrer cette réflexion dans un « *projet de territoire de transport* ».

Catherine Périnet suggère aussi de s'appuyer sur le responsable des transports pour Val 2009.

En conclusion, Didier Roblès redit que la Région est prête à soutenir les initiatives du territoire, mais celui-ci étant spécifique, c'est aux acteurs locaux de définir les enjeux et les priorités.

Alain Machet remercie l'intervenant et invite tous les participants à poursuivre les échanges autour d'un petit pot amical.